



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.3/43/L.25  
2 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 95 de l'ordre du jour

### STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000

Argentine, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cuba, Kenya, Mongolie,  
Panama, République démocratique allemande, République socialiste  
soviétique de Biélorussie, Rwanda, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe :  
projet de décision

#### Rôle des femmes dans la société

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa profonde conviction que tous les gouvernements, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient, dans leurs activités, tenir dûment compte de l'importance du rôle des femmes dans la société sous tous ses aspects concomitants - rôle de mères, de participantes au développement politique, économique, social et culturel et de participantes à la vie publique,

Rappelant ses résolutions 39/123 du 14 décembre 1984, 40/101 du 13 décembre 1985, 41/110 du 4 décembre 1986 et 42/64 du 30 novembre 1987,

Recommande que, lorsque la Commission de la condition de la femme examinera à ses prochaines sessions les thèmes prioritaires relevant de l'objectif "Egalité", notamment, lors de sa trente-troisième session, celui de l'"Egalité en matière de participation à la vie économique et sociale", elle se réfère aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives au rôle des femmes dans la société, en vue de formuler des recommandations quant aux mesures que pourraient prendre les organes et organismes des Nations Unies compétents, les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

-----